

ARRÊTÉ

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT

Arrêté n°2023-A-096 établissant la liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne 2023

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n° 2011-444 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois de chef de service de police municipale;

VU l'arrêté n°2020-A-095 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

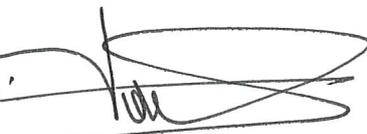
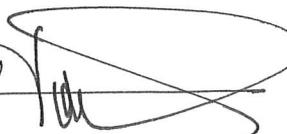
CONSIDÉRANT que 6 recrutements sont intervenus et permettent 2 inscriptions sur la liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne 2023 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 28 novembre 2023 :

AGENT	COLLECTIVITÉ	DATE LIMITE DE VALIDITÉ
LAROZE Vincent	LA GRANDE MOTTE	28/11/2025
LE MANACH Pierre	NISSAN LEZ ENSERUNE	28/11/2025

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34).

<p>Le président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 28/11/2023 et de sa publication le 28/11/2023 <p>A Montpellier, le 28/11/2023</p>   <p>Philippe VIDAL Président du CDG34</p>	<p>Fait à Montpellier le 28/11/2023</p>   <p>Philippe VIDAL Président du CDG34</p>
---	--